

**DECISION DU MAIRE**

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

MARCHES PUBLICS

N° 2025-102

**Objet : MARCHÉ DE FOURNITURE EN CARBURANT POUR LES BESOINS DU PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL – ATTRIBUTION DES LOTS 1, 2, 3****Le maire de la Commune de Saint-Just Saint-Rambert**

- **VU** les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délibération n°2020-019 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées dans cette délibération, notamment, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs aux seuils européens (y compris les avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **CONSIDERANT** que l'accord-cadre avec maximum relatif à la fourniture en carburant pour les besoins du parc automobile municipal a été lancée en date du 19 mai 2025 en procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, avec une date limite de remise des offres au 10 juin 2025,
- **CONSIDERANT** que la consultation a été allotie de la manière suivante :

Lots	Désignation
01	Fourniture en carburant – véhicules de services Fourniture en carburant pour les besoins du parc automobile municipal par enlèvement dans les stations-services avec cartes accréditives
02	Fourniture en carburant – véhicules de fonctions Fourniture en carburant pour les besoins du parc automobile municipal par enlèvement dans les stations-services avec cartes accréditives
03	Livraison de gazole non routier Livraison de gazole non routier pour les besoins du parc automobile municipal au centre technique municipal

Le lot suivant sera passé selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

Lot	Désignation
02	Fourniture en carburant – véhicules de fonctions Fourniture en carburant pour les besoins du parc automobile municipal par enlèvement dans les stations-services avec cartes accréditives

**CONSIDERANT** que l'accord-cadre est conclu pour une période initial d'un an et qu'il pourra être reconduit tacitement une fois pour une durée d'un an, soit pour une durée maximale de deux ans.

**DECISION DU MAIRE**

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

**MARCHES PUBLICS**

**DECIDE**

- ARTICLE 1 :** D'attribuer les lots suivants :
- lot n°1 à l'entreprise TOTAL MARKETING France pour un montant maximal de 58 000 € HT par an,
  - lot n°2 à l'entreprise GRANJON COMBUSTIBLES pour un montant maximum de 17 000 € HT par an,
  - lot n°3 à l'entreprise DUTRIEUX ENERGIES pour un montant maximal de 30 000 € par an,
- ARTICLE 2 :** Cette décision sera transmise aux entreprises TOTAL MARKETING France, GRANJON COMBUSTIBLES et DUTRIEUX ENERGIES, pour notification.
- ARTICLE 3 :** La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal.
- ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée au service de gestion comptable de Montbrison.
- ARTICLE 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'en prendre acte.

**Fait à SAINT-JUST SAINT-RAMBERT, le 20 juin 2025**

**Olivier JOLY**  
**Maire de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**



*(Handwritten signature in blue ink)*